

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 mars 2025

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 845

présenté par
M. Caure

ARTICLE 22

À l'alinéa 63, substituer à la référence :

« 1° »,

la référence :

« 2° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination légistique.